

Entente de partenariat

Entre

Université de Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 41, 2000 Neuchâtel, Suisse,
représentée par le Prof. Felix Kessler, Vice-Recteur à la Recherche,
et la Prof. Thalia Brero, requérante principale (ci-après "UniNE")
et

Université de Lille, IRHIS UMR 8529, 59 Villeneuve d'Ascq, Lille, France
représentée par le Prof. Régis Bordet, Président,
et la Prof. Elodie Lecuppre-Desjardin, co-requérante (ci-après « UniLille »)

UniNE et UniLille, ensemble ou séparément, sont considérées comme « Partie » ou « les Parties »

Préambule.

Le projet "CAPTURING THE PRESENT IN NORTHWESTERN EUROPE (1348–1648) A Cultural History of Present Before the Age of Presentism" (projet numéro 10000049) a été soumis au Fonds National Suisse (ci-après "FNS"), accepté et financé par celui-ci dans le cadre de l'instrument « Sinergia ».

La date de début de ce projet est fixée au 1^{er} septembre 2024. La durée maximum de ce projet est fixée à 48 mois à partir de cette date. Pour les fins du présent contrat, on distinguera 4 périodes de 12 mois chacune, à partir de la date de début.

L'Université de Lille, représentée par la Prof. Lecuppre-Desjardin, est bénéficiaire du subside au même titre que l'Université de Neuchâtel, tel que mentionné dans la lettre de décision concernant la Requête n° CRSII--222709 / 1, lettre datée du 31 octobre 2023.

Comme cet instrument permet la participation et le financement d'un co-requérant étranger, c'est dans ce contexte qu'une entente concernant le financement de la participation de UniLille est proposée.

Sujet et Modalités de l'entente.

Le budget attribué à l'Université de Lille s'élève à 543'774.00 CHF et se répartit, pour la totalité du projet, de la manière suivante :

Période	CHF	Remarque
1 : 01/09/2024 – 31/08/2025		
Salaire doctorants	76'948.24	38'474.12 x 2
décharge	24'000.00	
Autres frais (missions et recherche)	23'800.00	
Total 1 ^{er} versement	124'748.24	
2 : 01/09/2025 – 31/08/2026		
Salaire doctorants	79'402.88	39'701.44 x 2
décharge	24'000.00	
Autres frais (missions et recherche)	39'800.00	
Total 2 ^e versement	143'202.88	
3 : 01/09/2026 – 31/08/2027		
Salaire doctorants	81'856.44	40'928.22 x 2
décharge	24'000.00	

Autres frais (missions et recherche)	34'155.00	
Total 3è versement	140'011.44	
4 : 01 /09/2027 – 31/08/2028		
Salaire doctorants	81'856.44	40'928.22 x 2
décharge	24'000.00	
Autres frais (missions et recherche)	29'955.00	
Total 4è versement	135'811.44	

Ce budget n'est pas soumis à la TVA considérant que ces contributions concernent un subside du FNS pour un projet de recherche.

A la fin du 2è mois de chaque période de 12 mois, un préfinancement sera versé par UniNE à UniLille. Le versement d'une année subséquente est conditionnel à l'acceptation par UniNE des rapports annuels d'activités/livrables et financiers préparés par UniLille, sauf pour le premier versement. UniLille n'a pas à émettre de facture.

UniLille doit présenter à la fin de chaque période (12 mois) deux rapports différents : un rapport concernant les activités/livrables réalisés et un rapport financier concernant l'utilisation du montant versé. Ces rapports seront reçus par UniNE au plus tard un mois après la fin d'une période de 12 mois. L'approbation, ou non, de ces rapports aura lieu au cours du mois qui suit. Suivant leur approbation, la tranche subséquente sera versée. Advenant la non-approbation des rapports, le versement subséquent sera retardé jusqu'à ce que des correctifs satisfaisants aient été apportés. L'annexe 1 contient la liste des livrables/activités prévues pour chaque période et servira donc de document de référence lors de la validation des rapports. Cette annexe fait partie intégrante de cette entente de partenariat.

L'argent doit être utilisé exclusivement aux fins du projet, i.e. la réalisation du plan de recherche approuvé par le FNS : ainsi, aucun frais administratif ou non-directement relié à la réalisation du plan de recherche ne pourra être prélevé par UniLille. Une variation significative par rapport aux activités prévues dans le projet tel qu'accepté et financé par le FNS doit être justifiée par écrit par UniLille.

Il est possible à UniLille d'avoir un surplus ou un déficit budgétaire sur une période de 12 mois quelconque mais UniNE ne versera pas plus que le montant maximum prévu au total des 4 années du projet, soit 543'774.00 CHF. Par souci de clarté : UniNE ne paiera aucune dépense au-delà du montant maximum prévu initialement pour UniLille, à savoir 543'774.00 CHF. Comme prévu dans la réglementation du FNS, si à la fin du projet, l'un ou l'autre des partenaires n'a pas utilisé complètement l'argent prévu, tout solde supérieur à 50 CHF devra être rendu au FNS.

Si le FNS devait réduire ses versements à UniNE, retarder l'un ou l'autre versement, voire mettre fin au projet prématurément, UniNE aurait l'obligation d'informer UniLille dans les plus brefs délais de manière à ce que les travaux soient réduits, retardés, voire complètement arrêtés.

UniNE aura la responsabilité de consolider les rapports financiers UniLille dans les rapports financiers qui seront présentés au FNS par UniNE.

Propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle créée dans le cadre de ce projet appartient aux Parties l'ayant générée. Les Parties conservent cependant un droit d'utilisation sans frais de cette propriété intellectuelle dans le cadre de la réalisation du Projet. Chaque Partie conserve le droit d'utiliser tous les résultats à des fins de recherche ou d'enseignement et ce même après la fin du projet.

Rien dans la présente entente n'affectera la propriété intellectuelle acquise ou développée par l'une ou l'autre des Parties avant le début de ce projet, que cette propriété intellectuelle ait été déclarée en « background » ou non.

For et conflits potentiels.

Le for est situé à Neuchâtel. Advenant un conflit, réclamation ou désaccord significatif, les Parties tenteront d'abord de résoudre à l'amiable ce problème. Si cela n'est pas possible, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Neuchâtel, en Suisse.

Fin de l'accord.

Dans le meilleur des cas, cette entente de partenariat se poursuivra pendant la durée prévue du projet Sinergia, soit 48 mois à partir de la date de déblocage du subsid. Toutefois, elle pourrait se terminer avant la date de fin prévue si le FNS mettait fin au subsid pour des raisons hors du contrôle des Parties, ou en cas de non-respect des obligations contractuelles par l'une ou l'autre Partie.

Si l'une ou l'autre Partie identifie un manquement chez l'autre partie, la Partie ayant identifié ce manquement doit en informer l'autre et la mettre en demeure d'y remédier dans un délai raisonnable. Si la partie informée d'un tel manquement n'y remédie pas, l'autre partie peut choisir de résilier l'accord.

La résiliation du présent accord par l'une ou l'autre des parties pour les raisons susmentionnées n'affecte pas les droits et obligations des Parties acquis avant la date de résiliation du présent accord.

En cas de résiliation anticipée du présent accord pour les raisons susmentionnées, le montant dû à UniLille correspondra aux livrables produits et acceptés jusqu'à la date de résiliation.

En foi de quoi les représentants dûment autorisés des Parties ont conclu le présent accord qui entre en vigueur à la date de la dernière signature.

For UniNE :

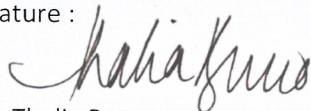
Lieu et date : Neuchâtel, le 10 juillet 2024

Signature :



Prof. Felix Kessler
Vice-Recteur

Signature :



Prof. Thalia Brero
Requérante Principale

For UniLille :

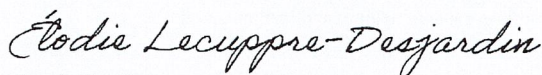
Lieu et Date : Lille, le 02 juillet 2024

Signature :



Prof. Régis Bordet
Président de l'Université de Lille

Signature :



Prof. Elodie Lecuppre-Desjardin
Co-Requérante

Annexe 1 : Liste des livrables par période de financement, avec dates indicatives de livraison.

Livrables Thèses + décharges		Livrables missions et recherche	
1 : 01/09/2024 – 31/08/2025	Dates de livraison	1 : 01/09/2024 – 31/08/2025	Dates de livraison
Revue de la littérature « réformer la ville » et « chronotopes urbains »	15 décembre 2024	Déplacement Lausanne	
Inclusion références bibliographiques « réformer la ville » et « chronotopes urbains » dans base de données	15 décembre 2024	Colloque Versailles (congrès de paix)	25-27 septembre 2024
Fiches analytiques « réformer la ville » et « chronotopes urbains »	15 janvier 2025	Team building	11-12 octobre 2024
Campagne archives 1 : production catalogues sources « réformer la ville » et « chronotopes urbains », numérisation de tous les documents	15 mai 2025	Missions recherche	
Décharge d'enseignement 1	30 juin 2025	Séminaire annuel	
Campagne archives 2 : production du catalogue des sources « réformer la ville » et « chronotopes urbains », numérisation de tous les documents	15 août 2025	Kick off Lausanne	Mars 2025
2 : 01/09/2025 – 31/08/2026	Dates de livraison	2 : 01/09/2025 – 31/08/2026	Dates de livraison
Bases de données « réformer la ville » et chronotopes urbains », analyse du dossier « horloge Berne » et analyse du dossier « boucheries Lille »	15 octobre 2025	Colloque Lille (la ville médiévale et moderne au présent)	Septembre 2025
Campagne archives 2 : production du catalogue des sources « réformer la ville » et « chronotopes urbains », numérisation de tous les documents	15 février 2026	Réunion d'équipe	Octobre 2025
Communications 1 : « réformer la ville » et « chronotopes urbains »	15 avril 2026	Workshop (Le temps de la diplomatie)	Novembre 2025
Fiches analytiques « réformer la ville » et « chronotopes urbains »	30 mai 2026	Missions de recherche	
Décharge d'enseignement 2	30 juin 2026	Séminaire annuel	
		Déplacements à Lausanne	
		Panel RSA-San Francisco (The present in political reforms)	19-21 février 2026
		Workshop plénier Neuchâtel	Mai 2026
3 : 01/09/2026 – 31/08/2027	Dates de livraison	3 : 01/09/2026 – 31/08/2027	Dates de livraison
Campagne archives 3 : production du catalogue des sources « réformer la ville » et « chronotopes urbains », numérisation de tous les documents (versions finales)	30 septembre 2026	Réunion d'équipe	Octobre 2026
Plan et chapitre test pour thèse « réformer la ville » et thèse « chronotopes urbains »	15 février 2027	Workshop (Temps du bourgeois)	Novembre 2026
Bases de données finalisées, incluant documentation, plus analyses des dossiers « réformer la ville (magistrat) » et « chronotopes urbains (usages des portes) »	30 avril 2027	Missions recherche	
Décharge d'enseignement 3	30 juin 2027	Séminaire annuel	
3 chapitres de thèse « réformer la ville » et 3 chapitres de thèse « chronotopes urbains »	15 juillet 2027	Déplacements à Lausanne	
		Panel RSA-Philadelphie (Temporalities of Power)	11-13 mars 2027
		Workshop plénier Lille	Mai 2027
4 : 01 /09/2027 – 31/08/2028	Dates de livraison	4 : 01 /09/2027 – 31/08/2028	Dates de livraison
Un article et une journée d'études « chronotopes urbains » et une communication dans un colloque « réformer la ville »	15 septembre 2027	Réunion d'équipe	Octobre 2027
Fiches analytiques « réformer la ville » et « chronotopes urbains »	30 janvier 2028	Séminaire annuel	
Une Communication « chronotopes urbains » et un article « réformer la ville »	30 avril 2028	Missions de recherche	
2 chapitres de thèse « réformer la ville » et 2 chapitres de thèse « chronotopes urbains »	30 juin 2028	Colloque Lille (faire face à l'inattendu en temps de crise – fin du moyen âge/première modernité)	Mai 2028
Décharge d'enseignement 4	30 juin 2028	Déplacements à Lausanne	
3 articles « réformer la ville » et 3 articles « chronotopes urbains » pour livre « capturing the present time »	30 juillet 2028		
2 thèses soumises/déposées	30 août 2028		